

RÈGLEMENT DE LA NORDIC 4B 2024

ÉPREUVES MARCHÉ NORDIQUE

Art. 1 : Organisateurs

SPORT SANTE CHARENTE organise une randonnée de marche nordique ouverte à tous (4,5km, 8,5km et 12,5km) : LA NORDIC 4B.

La Fraternelle Association Barbezieux Barret (F.A.B.B) organise la Nordic 4B chronométrée (12,5km).

Art. 2 : Parcours

Les départs seront donnés le dimanche 28 Avril 2024 sur la commune de REIGNAC (16) et les arrivées seront jugées au même endroit.

La Nordic chronométrée (12,5 km) : départ 09h30

La Nordic (4,5km, 8,5km et 12,5km) : départ 9h40

L'organisation se réserve le droit de toute modification, ou d'annulation en cas de force majeure (décision préfectorale, conditions climatiques). La sécurité sur le parcours et les carrefours sera assurée par des signaleurs et des contrôleurs.

Art. 3 : Inscriptions

Le prix d'engagement individuel est fixé à :

- 2€ pour le parcours 4,5km (3€ sur place le jour de la manifestation)
- 5€ pour les parcours 8,5km et 12,5km (7€ sur place le jour de la manifestation)
- 10€ pour la Nordic Chronométrée (12€ sur place le jour de la manifestation)

L'ensemble des inscriptions est limité à 500 participants.

Tout engagement sera ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Vous pourrez vous inscrire sur la Nordic à cette adresse [jusqu'au 25 Avril à Minuit](http://www.amievent/nordic4B2024.com) :

<http://www.amievent/nordic4B2024.com>

Licence : Nordic chronométré – épreuve inscrite sur le challenge sportif MN Charente et le Challenge sportif Nouvelle Aquitaine.

Les participants seront :

- Licenciés ATHLÉ COMPÉTITION, ATHLÉ RUNNING, ATHLÉ ENTREPRISE ;
- Licenciés ATHLÉ-SANTÉ avec présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la marche nordique en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve ;
- En possession d'un PASS J'AIME COURIR ;
- Licenciés Compétition d'autres fédérations conventionnées avec la FFA ;
- Non licenciés sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la marche nordique en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Cette épreuve est donc ouverte aux marcheurs licenciés et non licenciés d'au moins 16 ans.

Art. 4 : Dossards et Consigne (uniquement pour la Nordic Chronométrée).

Les dossards devront être retirés : Samedi 27 Avril entre 14h et 18h à la salle des fêtes de Reignac et le dimanche 28 Avril de 8h15 à 9h15 au niveau des stands d'inscription à proximité du départ.

Le port du dossard sur la poitrine sera obligatoire et ne devra pas être coupé sous peine de disqualification. Tout marcheur sans dossard sera déclaré hors course.

Art. 5 : Chronométrage (uniquement pour la Nordic Chronométrée).

Chronométrage à puces : chaque puce non rendue sera facturée 15€

Art. 6 : Classement et podiums (uniquement pour la Nordic Chronométrée).

Les 5 premières femmes et les 5 premiers hommes seront récompensés

Seuls les coureurs présents seront récompensés.

Art. 7 : Assurance

Pour la marche chronométrée :

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité de la charte des courses sur route. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Pour les marches libres et encadrées non chronométrées :

Aucun certificat médical n'étant demandé, chaque participant reconnaît :

Pratiquer une activité sportive régulière et être aptes physiquement à effectuer le parcours de leur choix sans avoir à surpasser ses limites,

Être couverts par une assurance personnelle dégageant les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique et par une assurance responsabilité civile. Chaque participant sera seul responsable en cas d'accident dont ils seront victime ou auteur.

Art. 8 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par des organismes de secours, sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de secours afin d'y remettre son dossard et être conduit au village arrivée.

Art. 9 : Sanitaires et Douches

Il n'y aura pas de douches accessibles à la fin de la course.

Art. 10 : Ravitaillement

Un point de ravitaillement est prévu pour les parcours libres de 8,5km, 12,5km et pour la Nordic Chronométrée

Aucun ravitaillement n'est prévu pour le parcours de 4,5km.

Art. 11 : Circulation sur le parcours

Les vélos, engins à roulettes ou motorisés et les animaux mêmes tenus en laisse sont formellement interdits sur le parcours, sauf munis d'une accréditation de l'organisation.

Art. 12 : Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué et aucune indemnité perçue.

Art. 13 : CNIL (loi informatique et libertés)

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés - 01 64 13 17 63 - Hôtel de la Communauté, 9 allée de la Citoyenneté - 77127 LIEUSAIN. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Art. 14 : Droit d'image

J'autorise expressément les organisateurs de la Nordic 4B à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée maximale de 20 ans.

Art. 15 : Charte Eco

Les participants de la Nordic 4B (coureurs et organisateurs) s'engagent à vivre cet événement dans un esprit de tolérance et d'humanisme et en respectant les principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative. Chaque marcheur s'engage à venir avec son éco-tasse (pour les ravitaillements et pour l'arrivée) et à ne rien jeter par terre.

Art. 16 : Matériel obligatoire

Les participants de la Nordic chronométrée doivent avoir sur eux :

- D'une réserve d'eau suffisante
- D'un téléphone portable suffisamment rechargé
- D'une éco tasse pour les ravitaillements

Les participants des marches libres doivent avoir sur eux :

- Une éco tasse pour les ravitaillements
- Être bien chaussé et avoir une bonne condition physique adaptée à la distance choisie

Art. 17 : Ravitaillements :

Sur chaque ravitaillement, les marcheurs auront à disposition des Jus de fruits, des fruits frais de saison et secs, des biscuits, de l'eau, .

Art. 18 : Barrières Horaires

Tous les marcheurs devront atteindre la ligne d'arrivée pour 12h30.

Art. 19 : Pénalités et mise hors course pour tous.

Mise hors-course -> Pour non-respect de l'environnement (jet volontaire de papier, gel, etc.), pour non-assistance à un coureur en situation dangereuse, non-respect du tracé.

Pénalité -> Pour non-respect des personnes liées à l'organisation

Art. 20 : Protocole sanitaire

Par le présent règlement, les marcheurs s'engagent comme l'organisation à mettre en œuvre les obligations sanitaires qui seront imposées par la préfecture au moment de la course (pass vaccinal, port du masque, etc.)

Art. 21 : Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Les participants dégagent les organisateurs de toutes responsabilités pour tous les dommages subis ou causés par eux-mêmes avant, pendant et après l'épreuve. Nous comptons, amis marcheurs, sur le respect du règlement et sur votre esprit sportif.